# ADVANCED MATERIALS

## Fiche signalétique

## Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 07
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique Oxyde d'aluminium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Thermally conductive filler.

Utilisation industrielle --

Utilisation professionnelle --

Utilisation par le consommateur

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Entreprise:** J.M. Huber Corporation

3100 Cumberland Boulevard, Suite 600

Atlanta, GA 30339 USA Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

# **SECTION 2 : Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard

Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

**Prévention** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Laver à fond après manutention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage Ne pas respirer les poussières

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente)

Boire beaucoup d'eau

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Renseignements supplémentair Aucun.

es :

HNOC (danger non classé

autrement)

Non classé.

Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Aucun connu.

**Toxicité aiguë inconnue** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	No. CAS	% en poids		
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	>99		

# **SECTION 4: Premiers soins**

## 4.1. Description des premiers soins

**Conseils généraux** Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les

dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer

immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes.

Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Ingestion** Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.

**Inhalation** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Danger par aspiration** Pas une voie d'exposition prévue.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique.

Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un

dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et de soutien.

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

## Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission: 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression: 16-10-2025 Page 4 de 12

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

## 5.3. Conseils aux pompiers

## Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidental

6.1. Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

# **SECTION 7: Manutention et stockage**

une manipulation sans danger

**7.1. Précautions à prendre pour** Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Aucun renseignement disponible.

# Fiche signalétique

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission: 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

Page 5 de 12 Date d'impression: 16-10-2025

particulière(s)

# SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Oxyde d'aluminium

OSHA TWA: 15 mg/m3 total dust

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m3 total dust (vacated) TWA: 5 mg/m3 respirable fraction

OSHA - Final PELs -TWA 15 mg/m<sup>3</sup> TWA

5 mg/m<sup>3</sup> TWA

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup>

NIOSH (National Institute for

Occupational Safety and Health)

Canada - Ontario - OEL - TWA EVs 1 mg/m<sup>3</sup>

Concentration estimée sans effet Aucun renseignement disponible (CESE)

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques : Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air

> l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection de la peau et du

corps

**Protection des mains** 

Porter un vêtement de protection approprié.

Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

peau, il faut porter des gants imperméables.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection Protection respiratoire

respiratoire.

Aucun connu. Risques thermiques

Mesures d'hygiène Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes

pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver

quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire,

de fumer, etc.

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

Contrôles de l'exposition liés à Éliminer conformément à la réglementation locale.

la protection de l'environnement

# SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique Solide Poudre

Couleur Blanc
Odeur Inodore
pH: 8.8 11% Eau

Point de fusion / point de 2000 °C (3632 °F) (1013 hPa)

congélation

Point initial d'ébullition et plage 2980 °C (5396 °F) (1013 hPa)

d'ébullition

Point de congélation Non applicable

Point d'éclair : Non applicable Le produit/la substance est inorganique Solide Point de fusion : >

300°C

Inflammabilité Aucun renseignement disponible

Limite supérieure --

d'inflammabilité:

Limite inférieure ---

d'inflammabilité

Pression de vapeur 1 hPa (2158 °C)

**Densité de vapeur relative** Non applicable Point de fusion : > 300°C

**Densité** Aucune donnée disponible

Densité relative 0.85 Solubilité dans l'eau Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Non applicable Le produit/la substance est

inorganique

**Température** L'oxyde d'aluminium n'a aucun potentiel explosif.

d'auto-inflammation

Température de décomposition ~2000 °C (> 2050 °C)

**Viscosité** Aucun renseignement disponible.

Viscosité cinématique Non applicable Solide Viscosité dynamique Non applicable Solide

Propriétés explosives Aucun Propriétés comburantes Aucun

Caractéristiques des particules Aucun renseignement disponible

Teneur en COV (%) Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

# Fiche signalétique

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement

**10.4. Conditions à éviter** Matières incompatibles

Température de décomposition ~ 2000 °C (> 2050°C)

< / =0.3% : Al<sub>2</sub> O<sub>3</sub> , Eau

**10.5. Matières incompatibles** Acides forts

10.6. Produits de décomposition Aucun connu

dangereux

# **SECTION 11 : Données toxicologiques**

Informations générales II est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition

professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Oxyde d'aluminium

Lésions oculaires non irritant : Lapin

graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation non irritant : Lapin

cutanée

Mutagénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Effets sur la reproduction** Pas d'indication d'effets sur la fertilité.

Pas d'indication d'effets sur la toxicité développementale

**Toxicité aiguë** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité chronique**Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets chroniques Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission: 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 16-10-2025

Page 8 de 12

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation cutanée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Mutagénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Effets sur la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène

inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour certains organes

cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Ne pas respirer les poussières Inhalation

L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition Ingestion

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Peau

Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un

dessèchement de la peau

Éviter le contact avec les yeux Yeux

Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique

Danger par aspiration Pas une voie d'exposition prévue.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté perturbatrices endocriniennes

## 11.2.2. Autres renseignements Non applicable

# Fiche signalétique

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission: 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression: 16-10-2025 Page 9 de 12

## **SECTION 12 : Données écologiques**

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Oxyde d'aluminium

Classification WGK (AwSV) 1346 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilitéLes méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux

substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable.

Facteur de bioconcentration Aucune donnée disponible.

(FBC)

12.4. Mobilité dans le sol Aucun.

PBT et vPvB

12.5. Résultats des évaluations Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme

substances PBT ou vPvB.

endocriniennes

12.6. Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets nocifs Aucun connu

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales,

nationales et locales.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de

traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser le

contenant.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de

l'application du produit

Oxyde d'aluminium

Classification WGK (AwSV) 1346 WGK: nwg

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des Non réglementé

marchandises dangereuses

(Canada)

DOT Non réglementé
ADR Non réglementé
RID Non réglementé
ADN Non réglementé
IATA Non réglementé
IMDG/IMO Non réglementé
OACI Non réglementé

14.1. Numéro ONU Aucun

14.2. Nom d'expédition des Aucun

**Nations unies** 

14.3. Classe(s) de danger pour le Aucun

transport

14.4. Groupe d'emballage Aucun

**14.5. Dangers pour** Non

l'environnement

**14.6. Précautions particulières à** Non applicable **prendre par l'utilisateur** 

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable

# **SECTION 15 : Informations sur le réglementation**

## Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	No. CAS	No EC	Australie (AIIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle- Zélande		Philippine s (PICCS)	
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	Υ	Υ	Y	(1)-23 (ENCS)(IS HL)	KE-01012	Y	55-1-0151 8	Y	Υ	Y	Α

Légende X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

# Fiche signalétique

Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025 Numéro de révision: 1.3.1

**Date d'impression**: 16-10-2025 **Page 11 de 12** 

## Règlements fédéraux aux États-Unis

### **EPA**

#### **SARA 313**

Article 313 du Titre III de la loi de 1986 portant modification et réautorisation du Superfund (SARA). Ce produit contient une substance chimique soumise aux exigences de déclaration de la loi et du Titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Oxyde d'aluminium

SARA 313 1.0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Non inscrit(e)

## Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	No. CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie	
Oxvde d'aluminium	1344-28-1	-	Υ	Υ	Υ	Υ	

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

## La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

## **CANADA**

#### SIMDUT:

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

## **SECTION 16: Autres informations**

Préparée par Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs

hem.hamregulatory@huber.com

**Date d'émission :** 16-10-2025 **Date d'impression :** 16-10-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Raison pour la Version OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département

du travail des États-Unis).

Conseils relatifs à la formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

Association du transport aérien international (IATA)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

## Martoxid® TM-3220; Martoxid® TM-3310; Martoxid® TM-3510

Date d'émission : 16-10-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 12 de 12

Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

DOT (département des transports)

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)

EPI - équipement de protection individuelle

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada

CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)

Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)

Dose dérivée sans effet (DNEL)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Demande biochimique en oxygène (DBO)

Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (air)

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)

Système général harmonisé (SGH)

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)

TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique